



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration

Statistiques concernant la protection internationale
au Grand-Duché de Luxembourg
Mois de février 2023

Date de publication
par la Direction de l'immigration
16 mars 2023

1. Aperçu des demandes de protection internationale

a. Nombre de personnes ayant introduit une demande de protection internationale¹

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	175	226	155	67	134	180
Février	121	183	105	65	147	135
Mars	132	220	116	82	174	
Avril	132	170	10	89	149	
Mai	139	140	18	89	207	
Juin	151	124	39	108	127	
Juillet	238	133	94	103	177	
Août	222	188	90	114	205	
Septembre	210	158	158	135	298	
Octobre	178	209	123	151	290	
Novembre	234	138	111	111	192	
Décembre	272	163	146	136	168	
Total	2204	2052	1165	1250	2268	315

b. Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2021	67	132	214	303	392	500	603	717	852	1003	1114	1250
2022	134	281	455	604	811	938	1115	1320	1618	1908	2100	2268
2023	180	315										

c. Ventilation des personnes ayant introduit une demande de protection internationale au mois de février 2023 par pays de nationalité

Pays de nationalité	Nombre de personnes
Syrie	49
Erythrée	15
Afghanistan	8
Colombie	6
Autres	57
Total	135

¹ Le nombre des demandes de protection internationale représente les demandes qui ont été introduites formellement auprès de la Direction de l'immigration. Ce chiffre ne correspond pas au nombre total des arrivées dans les structures d'accueil de l'Office national de l'accueil pour la même période de référence, alors qu'il existe un décalage temporaire entre l'arrivée et l'ouverture formelle de la demande de protection internationale. De plus, un certain nombre de personnes accueillies par l'Office national de l'accueil ne se présente pas à la Direction de l'immigration afin d'introduire leur demande formelle de protection internationale.

- d. Pays de nationalité des personnes ayant introduit une demande de protection internationale en 2023 (état : 28 février 2023)

	Pays de nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2023
1	Syrie	114	36,2 %
2	Erythrée	45	14,3 %
3	Afghanistan	28	8,9 %
4	Venezuela	18	5,7 %
5	Turquie	16	5,1 %
6	Colombie	14	4,4 %
7	Iraq	8	2,5 %
8	Ethiopie	5	1,6 %
	Autres	67	21,3%
	Total	315	100 %

2. Décisions prises en 2023

a. Ventilation mensuelle des décisions prises

Type de décision	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pourcentage par rapport au total
Reconnaissance du statut de réfugié	70	36											106	34,5%
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	19	42											61	19,9%
Refus de la protection internationale - procédure normale	17	7											24	7,8%
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	10	2											12	3,9%
Retraits implicites	1												1	0,3%
Décision de transfert / Incompétence	49	36											85	27,7%
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne		2											2	0,7%
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	5	4											9	2,9%
Irrecevabilité - demande subséquente	1	5											6	2,0%
Exclusion													0	
Révocation du statut		1											1	0,3%
Décisions prises	172	135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307	100%
Renoncations	3	4											7	

Note importante : Ne sont pas comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

b. Décisions prises par année (état : 28 février 2023)

Type de décision	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Reconnaissance du statut de réfugié	996	656	736	754	775	106
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	74	40	31	144	263	61
Refus de la protection internationale - procédure normale	116	207	306	197	141	24
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	250	190	53	77	80	12
Retraits implicites	88	308	96	21	222	1
Décision de transfert / Incompétence	798	626	219	222	267	85
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne	2	3		6	2	2
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	33	88	56	43	31	9
Irrecevabilité - demande subséquente	38	33	16	10	20	6
Exclusion						0
Révocation du statut		7	3	1	9	1
Décisions prises	2395	2158	1516	1475	1810	307
Renoncations	129	83	28	45	29	7

3. Transferts en application du règlement Dublin III en 2023

a. Personnes transférées vers des Etats membres appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	5	4											9
Autriche	1												1
Belgique	1	1											2
Espagne	1												1
France	3	2											5
Norvège		3											3
Pays-Bas	3	3											6
Pologne		1											1
Suisse	1	1											2
Total	15	15											30

b. Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne		1											1
Belgique		3											3
France		2											2
Pays-Bas		1											1
Suède	1	1											2
Suisse	2	1											3
Total	3	9											12

4. Retours de demandeurs de protection internationale en 2023

Pays d'origine	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Arménie	1												1
Géorgie	1												1
Maroc		1											1
Pakistan	1												1
Tunisie	1	2											3
Total	4	3											7

Remarque : le pays de retour n'est pas toujours identique au pays d'origine de la personne.

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Retours forcés	1	3											4
Retours volontaires	3												3
Total	4	3											7